



Syndicat des personnels
du Conseil général du Cher

ELECTIONS AUX COMITES TECHNIQUES

JEUDI 4 DECEMBRE 2014

**L'ELECTION AU COMITE TECHNIQUE EST UN ENJEU CAPITAL.
VOUS CHOISIREZ POUR LES QUATRE ANNEES A VENIR CELLES ET CEUX QUI
VONT VOUS REPRESENTER ET DEFENDRE VOS INTERETS AU SEIN DU CONSEIL
GENERAL**

**LE COMITE TECHNIQUE EST UN LIEU PRIVILEGIE DU DIALOGUE SOCIAL, DES AVIS
Y SONT DONNES CONCERNANT:**

- l'organisation des services
- le fonctionnement des services
- les évolutions des services ayant un impact sur les personnels
- des orientations relatives aux transferts de compétences
- des orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartitions
- de la formation, du plan de formation, de l'insertion et de l'égalité professionnelle
- de l'action sociale
- des ratios d'avancement de grade
- des critères d'appréciation de la valeur professionnelle
- des créations et suppressions de postes
- de la lutte contre les discriminations
- du bilan social

**VOTRE CHOIX SERA LE NOTRE
NOTRE VOIX SERA LA VOTRE**

**POUR LE JEUDI 4 DECEMBRE 2014
A L'URNE OU PAR CORRESPONDANCE**

**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIERE**



Syndicat des personnels
du Conseil général du Cher

ELECTIONS AUX COMITES TECHNIQUES

JEUDI 4 DECEMBRE 2014

FORCE OUVRIERE est la seule organisation syndicale libre et indépendante.
QUELQUE SOIT VOTRE STATUT, TITULAIRE, STAGIAIRE, NON TITULAIRE, la liste présentée par **FORCE OUVRIERE** est composée d'agents, qui comme vous ont à cœur de défendre vos intérêts, qui continueront à s'engager dans le seul objectif d'améliorer vos conditions de travail, votre déroulement de carrière, votre formation **POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE**

FORCE OUVRIERE REVENDIQUE :

- une amélioration du dispositif de l'action sociale pour tous les agents
- des ratios d'avancement de grade à 100 %
- des évolutions de carrières équitables
- une carrière valorisante et attractive
- un plan de formation qui prenne en compte vos attentes et vos souhaits
- l'intégration des emplois précaires

AU NIVEAU NATIONAL FORCE OUVRIERE POURSUIT SES REVENDICATIONS

- le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat par l'attribution de 50 points d'indice soit 230 € supplémentaires et l'augmentation de 8,8 % de la valeur du point d'indice
- le rétablissement des seuils démographiques et des quotas
- le rétablissement d'une formation initiale de qualité pour tous les agents
- la prise en compte de l'intégralité des primes et indemnités dans le calcul des traitements soumis à pension (CNRACL)
- un socle d'action sociale pour tous les agents avec la possibilité de conserver des dispositions locales plus favorables
- un taux minimum de prise en charge par l'employeur de la complémentaire santé et maintien de salaire

**VOTRE CHOIX COMPTERA
POUR DESIGNER VOS REPRESENTANTS
AU COMITE D'HYGIENE
ET SECURITE- CONDITIONS DE TRAVAIL**